

COMMUNE DE LUGNY

PROCES VERBAL DU 09 AVRIL 2026

Département de Saône et Loire

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, en séance ordinaire.

Le conseil municipal de la commune de LUGNY se tient sous la présidence de M François ROUGEOT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15, la séance est ouverte au public.

PRÉSENTS :

M. Jérôme DEAL, Mme Anne LORENZINI, M. François ROUGEOT, Mme Carine VINCENT, Mme Sandra BARBOSA, M. Florian MARTEL, Mme Gloria LORETI, M. Thomas MALECKI, Mme Véronique NAHMIAS, M. Jacques DUCROT, M Ludovic JEANDIN.

ABSENTS :

M Thomas THEVENARD (pouvoir J.DEAL)
Mme Nahtalie SCHAACK (pouvoir F.MARTEL)
M Hubert JACQUEROUX (excusé)
Mme Nelly GREZAUD SOUDANI

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 19H00, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la séance est présidée par M Le Maire, M François ROUGEOT, qui ouvre la séance.

Mmes VINCENT et BARBOSA sont nommées secrétaires de séance, la séance est ouverte.

Secrétaire auxiliaire : Mme Sylvie BADEY

1) APPROBATION DU PV DU Conseil Municipal du 25/03/2026

Aucune remarque ni correction n'étant formulée, il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré, le PV est adopté à l'unanimité.

2) DÉSIGNATION des MEMBRES de la COMMISSION CIMETIERE

Délibération n°2026/042

Le Conseil municipal fixe le nombre de membres et procède à leur désignation.

- M. Ludovic JEANDIN
- Mme A.LORENZINI
- M. F.MARTEL
- Mme V.NAHMIAS
- F.ROUGEOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3) DÉSIGNATION des membres de la commission CCID

Délibération n°2026/043

Faire le tour des propriétés transformées ou modifiées afin d'ajuster les valeurs locatives et non bâties, des administrés seront sollicités - 1 réunion annuelle au service des impôts

Le Conseil municipal fixe le nombre de membres et procède à leur désignation, afin de le proposer à la DDFIP.

- Mme Sandra BARBOSA
- M François ROUGEOT
- Mme, Carine VINCENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4) DÉSIGNATION des MEMBRES de la COMMISSION MARCHÉ PUBLIC-APPEL D'OFFRES

Délibération n°2026/044

Le Conseil municipal fixe le nombre de membres et procède à leur désignation.

- M. Jérôme DEAL
- Thomas MALECKI
- M. François ROUGEOT
- M Florian MARTEL
- Mme Nathalie SCHAACK

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5) DÉSIGNATION des MEMBRES de la COMMISSION URBANISME

Délibération n°2026/045

Le Conseil municipal fixe le nombre de membres et procède à leur désignation.

Sont désignés :

- M. Jérôme DEAL
- M. Ludovic JEANDIN
- M. François ROUGEOT
- M Jacques DUCROT
- Mme Nathalie SCHAACK

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6) DÉSIGNATION des MEMBRES de la COMMISSION BOIS ET FORET

Délibération n°2026/046

Le Conseil municipal fixe le nombre de membres et procède à leur désignation.

Sont désignés :

- M. Jérôme DEAL
- M Jacques DUCROT
- M. François ROUGEOT
- M. Thomas THEVENARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7) DÉSIGNATION des MEMBRES de la COMMISSION FLEURISSEMENT

Délibération n°2026/047

Le Conseil municipal fixe le nombre de membres et procède à leur désignation.

Sont désignés :

- * Mme Anne LORENZINI
- * Mme Gloria LORETI
- * Mme Véronique NAHMIAS
- * M François ROUGEOT
- * Mme Nathalie SCHAACK

Commission consultative composée d'administrée de Lugny dont Mme D.BRÉBOUILLET, Mme AUBERTIN, Mme GALÉA (les administrés n'ont pas droit au vote).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

8) DÉSIGNATION des MEMBRES de la COMMISSION SCOLAIRE

Délibération n°2026/048

Le Conseil municipal fixe le nombre de membres et procède à leur désignation.

Sont désignés :

- * Mme Sandra BARBOSA
- * Mme Gloria LORETI
- * M Thomas MALECKI
- * M Florian MARTEL
- * Mme Véronique NAHMIAS
- * M. François ROUGEOT
- * Mme Carine VINCENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (à revoter, suite absence Nelly GREZAUD SOUDANI)

9) DÉSIGNATION des MEMBRES de la COMMISSION SANTÉ

Délibération n°2026/049

Le Conseil municipal fixe le nombre de membres et procède à leur désignation.

Sont désignés :

- M Ludovic JEANDIN
- Mme Anne LORENZINI
- M Florian MARTEL
- M François ROUGEOT
- Mme Carine VINCENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

10) REPRISE DELIBERATION VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES

Délibération n°2026/050

La base des taxes directes locales 2026 a diminué par rapport à 2025, ce qui fait que la délibération 2026/015 délibérée en mars est erronée, les élus doivent donc revoter.

Le conseil a jugé judicieux de ne pas augmenter les taux malgré une trésorerie précaire, ceci afin de ne pas impacter les administrés et de se rapprocher du taux des communes environnantes.

Baisse de l'enveloppe globale soit - 0.9 % soit 619 491€ (au lieu de 625 133€)

M T. MALECKI a proposé d'ajuster la baisse de la base à 1% mais cela semble difficile de le redistribuer sur les taxes.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité et confirme son choix de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales.

11) RÉFÉRENT COMMISSION ELECTORALE

Délibération n°2026/051

Le Conseil municipal fixe le nombre de membres et procède à leur désignation.

- Mme Nathalie SCHAACK

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

12) RÉFÉRENT RÉSEAUX

Délibération n°2026/052

Le Conseil municipal fixe le nombre de membres et procède à leur désignation.

- * M Thomas MALECKI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

13) RÉFÉRENT CODALU

Délibération n°2026/053

Le Conseil municipal fixe le nombre de membres et procède à leur désignation.

- M Florian MARTEL
- M François ROUGEOT

Selon les statuts du CODALU, le CM doit être représenté par un élu et le maire car le CM attribue une subvention annuelle et la mairie met à disposition des bâtiments (containers)

Objectif de l'association : dynamiser la vie du village par le prêt de matériel et la participation aux événements majeurs soit 14 juillet et 8 décembre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

14) RÉFÉRENT CNAS

Délibération n°2026/054

Le Conseil municipal fixe le nombre de membres et procède à leur désignation.

- Mme Véronique NAHMIAS (élue)
- Mme Sylvie BADEY (agent)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

15) TARIF LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL RUE ABREUVOIR

Délibération n°2026/055

Suite au départ de la précédente locataire, le logement a été rénové, il est donc prêt à la location.

Au vu de la superficie du logement (50m²), de l'indice de location et de la rénovation du logement, le CM propose un loyer mensuel de 400€ hors charges

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

16) DANGEROUSITE RUE ET TUNEL DE LA BOURBONNE

Délibération n°2026/056

Une étude a été réalisée par T. MALECKI afin de proposer deux projets ; constat d'importantes dégradations du pied droit de la voûte, une fosse de 75 cm de profondeur s'est créée, une prochaine crue peut entraîner l'écroulement du pont et ainsi inonder le bourg

Si projet financé par la commune : 23 760 TTC car le Maître d'œuvre et d'ouvrage peuvent être amoindris

Si projet financé par le propriétaire du bâti en cours d'écroulement : 30 000 TTC

Prise de contact avec le propriétaire du bâti : Le CM donne son accord pour que le maire prenne contact avec le propriétaire afin de lui faire part de l'urgence + mise au budget de 25000 TTC pour les travaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

17) LETTRE DE MISSION AVOCAT PENALISTE

Délibération n°2026/057

En complément du travail de Me LEBLANC missionnée par le précédent CM, le CM estime nécessaire de solliciter un avocat pénaliste soit Me BELVILLE (missions archives et propriétés communales)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

18) FACTURE 2025 SANS PRESTATION D'UNE ASSOCIATION

Délibération n°2026/057

Ce point devant être abordé à huis clos nous le ferons après les questions diverses pour ne pas pénaliser public sur les questions diverses abordées.

QUESTIONS DIVERSES

CODALU : demander la mise en place d'une AGE afin d'inclure les représentants de la commune

TRANSPORT SCOLAIRE ENFANTS DE FISSY : Après recherches, 4 à 5 familles doivent payer les frais de transports scolaires pour effectuer « arrêt de bus Fissy » - Gare routière car le département estime que si le trajet fait moins de 3 kms au plus court les

enfants peuvent se rendre à pied au collège. Cependant, nous avons constaté un danger sur la départementale entre Fissy et la Cave de Lugny car pas de trottoirs ni d'éclairage.

La gare routière étant à la charge des contribuables de Lugny dont de Fissy, il est mal venu que les familles payent des frais de transport pour leurs enfants.

Le proviseur a transmis un courrier en ce sens au Vice-Président du conseil régional pour demander la gratuité ; un courrier est en cours de rédaction par la commune pour appuyer cette demande.

SALLE « LES LUGNERONS » : rencontre avec le Président de l'association M. Marcel DANANCHER afin de connaître leur position concernant leur possible utilisation de la salle collective de la résidence inter-générationnelle. Il s'avère qu'il n'y a aucune convention de signer avec la RIG en ce sens.

Le Président souhaite conserver l'accès à la salle M. BROUTCHOUX à hauteur d'un jeudi après-midi tous les 15j

A mettre en délibération du prochain CM : maintien de la gratuité de la salle auprès des Lugnerons

MANIFESTATION DU 14/07/2026 : le maire et le 1^{er} adjoint proposent de laisser la buvette du 14.07 à l'association VLHM afin que l'association puisse récolter des fonds afin de régler en partie les frais d'arrosage du terrain de St Pierre (coût annuel 4000€)

Il est proposé que l'association VLHM soit aidée par les bénévoles du CODALU (3-4) et des élus.es (3-4) – les bénévoles seront invités lors de la prochaine commission animations /manifestations du 22.04.26

Pour l'année 2027, il sera demandé à l'association de solliciter des subventions inter-communales pour participer aux frais d'entretien et d'arrosage du stade.

Chiffrage boissons pour Fêtes et cérémonies :

En 2025, le chiffrage des achats prévus pour les diverses fêtes et cérémonies s'élève à 20 000 € - en attente de confirmation par S. BADEY

Le maire et le 1^{er} adjoint ont pris attache avec la Cave de Lugny afin de bénéficier d'un tarif préférentiel sur le crémant, cela peut être envisageable, cependant, les élus ont demandé que les bouteilles de crémant soient étiquetées d'une étiquette cave de Lugny – 100 ans, pour cela, la commune doit s'engager à acheter une palette de 400 bouteilles

Les membres du CM sont mitigés car il est aussi prévu de prendre du vin auprès des 5 viticulteurs indépendants

Nous demandons que cet investissement soit revu en commission

Le maire nous informe qu'à la suite de la commission Sécurité de la Préfecture venue en visite ce jour pour le jardin St Pierre un engagement a été pris par le propriétaire pour le démontage de la yourte au plus tard fin juillet 2026

ETAT DE LA TRESORERIE :

- En 12/2023 = 872 148,72€
- En 12/2024 = 628 793.11€
- En 12/2025 = 482 957.66€

Les questions diverses étant éclusées, Monsieur le Maire demande au public de sortir pour délibérer sur le point 15 de l'ordre du jour.

18) FACTURE 2025 SANS PRESTATION D'UNE ASSOCIATION

Délibération n°2026/057

Pour donner suite à une facture de 2025 sans prestation d'une association, il s'avère nécessaire de demander conseil auprès d'un avocat pour régulariser cette situation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

La séance est levée à 22H30.

Le Président de Séance,
F.ROUGEOT

Les Secrétaires de Séance,
C.VINCENT & S.BARBOSA



Handwritten signatures of the Mayor and Secretaries of the Session.